MODALITÉS D'INSCRIPTION JJCC 2024 – 2025



⇒ Pour les **NOUVEAUX ADHÉRENTS** :

- Compléter le bulletin d'adhésion ci-joint accompagné du :
- Formulaire licence de la Fédération de Judo.
- Certificat médical datant de moins de 3 mois. Pour les judokas, faire préciser par le médecin « Apte à la compétition ».

⇒ Pour les ANCIENS ADHÉRENTS :

- Compléter le bulletin d'adhésion ci-joint accompagner du :
- Questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N° 15699*01) daté et signé pour les majeurs.
- Questionnaire de santé pour les mineurs daté et signé par les représentants légaux.
- Pour les compétiteurs ou le passage de grade, le passeport doit être tamponné par un médecin.

⇒ Pour TOUS LES ADHÉRENTS :

- Le règlement de l'adhésion se fait le site « Helloasso » en utilisant le QR Code suivant :



 Le paiement en une fois par chèque (à l'ordre du JJCC) ou coupons sport/ANCV reste possible (tarifs sur le bulletin d'adhésion. <u>La licence FFJ obligatoire de 41€ est</u> <u>incluse dans les tarifs</u>.)

INFORMATIONS IMPORTANTES:

- ⇒ Si vous avez besoin **d'une facture**, merci de le préciser lors de votre inscription.
- ⇒ Pour les cours enfants, pensez à remplir <u>l'autorisation de départ</u> du Centre. Cette autorisation est à compléter auprès du Centre de Loisirs.
- ⇒ Un système de **prêt de kimonos** a été mis en place par le club. N'hésitez pas à demander au professeur si des kimonos à la taille de votre enfant sont disponibles.
- ⇒ Penser à mettre dans le sac de votre enfant une <u>petite bouteille d'eau</u>, un <u>kit sanitaire</u> avec <u>mouchoirs</u> et <u>des tongs</u>.
 En effet, le <u>PORT DES TONGS EN DEHORS DU TATAMI EST OBLIGATOIRE</u> pour des raisons d'hygiène et pour le bien-être de tous les pratiquants.
 Merci de nous aider à sensibiliser les enfants sur ce point !

\Rightarrow Dates importantes:

- Reprise Judo Jujitsu enfants le mardi 10 septembre 2024
- Reprise Judo Adultes Fighting Taïso semaine 37
- > Fête du Club le samedi 28 juin 2025
- Fin des activités le samedi 28 juin 2025

JJCC ⊠: dojo.jjcc@qmail.com - 2: 07.66.09.31.23 - Site: https://jjcc.ffjudo.com/

BULLETIN D'ADHESION JJCC 2024 – 2025



INFORMATIONS PERSONNELLES

MERCI DE COMPLÉTER VOS INFORMATIONS EN MAJUSCULES

:								
		MERCI DE CO	CHOIX D	_		RE CHOIX		
_					JUD	O JUJITSU ADL	JLTES	
	JUE	DO ENFANTS			Cours	Jours & Horaires	Tarifs	
Cours	Âge	Jours & Horaires	Tarifs		Judo Jujitsu	Mardi	180€	
Baby Judo	5/6 ans	Mercredi 14h – 14h45	160€		•	21h – 22h Jeudi		
Enfants Judo	6/8 ans à partir du CP	Mardi & Jeudi 17h30 – 18h30	180€		Judo Jujitsu	20h30 – 22h	200€	
Enfants	9/13 ans	Mardi & Jeudi 18h30 – 19h30	2006	"	Judo Jujitsu	Mardi & Jeudi	280€	
Judo Jujitsu	à partir du CM1	Mercredi 15h – 16h	200€	_ 💳	CROSSFIT	/ CARDIO TRA	INING (Taïsc	
Enfants Jujitsu	9/13 ans à partir du CM1	Mercredi 15h – 16h	160€		Cours	Jours & Horaires	Tarifs	
					Mixte	Mardi 21h – 22h	180€	
	ADOS	JUDO JUJITSU]	-	Mixte	Samedi	200€	
Cours	Âge	Jours & Horaires	Tarifs		Mixte	10h30 – 12h Mardi & Samedi	280€	
Ados udo Jujitsu	14 ans et +	Mardi 21h – 22h	180€		FIGH	ITING /SELF DI	FFFNSE	
Cours adultes Ados	14 ans	loudi			Cours	Jours &	Tarifs	
udo Jujitsu Cours adultes	et +	Jeudi 20h30 – 22h00	200€		Fighting	Horaires Mardi	200€	
Ados udo Jujitsu	14 ans et +	Mardi & Jeudi	230€		Self Défense Fighting	19h30 – 21h00 Jeudi		
Cours adultes Ados		2 cours par semaine			Self Défense Fighting	19h30 – 20h30	180€	
Ados Fighting udo Jujitsu	14 ans et +	Judo / Fighting	230€		Self Défense	Samedi 9h00- 10h30	200€	
Ados Fighting		3 cours par semaine	260€		Fighting Self Défense Fighting	2 cours	280€	
ıdo Jujitsu	et +	Judo / Fighting		_	Self Défense	3 cours	320€	
			LES FORM	IULES AD	ULTES			
		Cours	Je	ours & Horai	ires	Та	rifs	
		Mixe 2 cours Judo Jujitsu it / Cardio Training (Taïso)	ľ	Mardi 21h – 22h Samedi	1	280€		
	1	Mixe 2 cours Judo Jujitsu		Jeudi 20h30 – 2 Samedi	!2h	28	80€	
		it / Cardio Training (Taïso) Mixe 3 cours Judo Jujitsu th / Cardio Training (Taïso)		Mardi & Jeudi Samedi	i	3:	20€	
	l Fig	it / Cardio Training (Taïso) Mixe 3 cours ighting / Self Défense		Mardi & Jeud	i	3:	20€	
		it / Cardio Training (Taïso)		Samedi			06	



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2024-2025

JUDO JUJITSU

Prix de la licence : 41 €

|7,7,0,8,2,0| JJC DE CHARTRETTES

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié	
Nom: L , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Prénom	
Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)	
Sexe(F ou M) Date de naissance Dojo	A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.
Code postal	
Adresse complète - N° de rue : Nom de rue Nom de rue	
Couleur de la ceinture: (BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange,	Date: / DAN
(OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron	
Téléphone portable:	
- 2 du sport en compétition - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) - (*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical e des rubriques du questionnaire de santé - DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensate lice licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les donnée portabilité, limitation - sauf rectification) par email à dpo@ffjudo.com. Vous pouvez en demander la rectification ou mise à jour auprès de votre club, directement sur votre espace lice souhaite recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA : OUI / NON (vos données)	ables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement es personnelles sur son site internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement, rencié ou par email au service licences de la FFJDA à licences@ffjudo.com.
- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civi Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite aup connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui e L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelle avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de ref que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à cons	rès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir p est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 €TTC. s complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet us de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA,le club doit s'assurer
Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFDJA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique II ne réglera pas la somme de 2,00 €TTC avec la licence.	La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2023 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.
Date: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFDJA	Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurance Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : http://www.ffjudo.com/assurances
GUIDE D'UT	THISATION
La présente demande de licence doit impérativement être LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES	e datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal
Tout titulaire d'une licence fédérale c'angage à rechecter les statuts et règlements de l	a EE IDA (requeil des taytes officials disponible auprès du club et sur unum ffinde con

Représentant légal (nom et qualité)

"Lu et Approuvé '

date et signature obligatoire

Date:

/ 202

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14

- Service Licences: 0140521592 email: licences@ffjudo.com

2024/2025-v0

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2024/2025 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséguences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des

replace in the factors. Own garanties is a consequence posturation of the factor of th

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 €TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels Sont notamment exclus, les accidents résultant

- De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ;
- De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires
- De la pratique même occasionnelle des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giraviation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyonisme, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoil, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique)
- · Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

DECES: versement d'un CAPITAL				
<u>Licenciés</u>	<u>Dirigeants</u>	Sportifs de haut niveau		
Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €	70,000 €	150 000 €		
A partir de 17 ans : 50 000 €	70 000 €			
-Capital supplémentaire par enfant à charge	e fiscalement : 10 % du capital décès accordé /	- Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant		

	INVALIDITE : Versement d'un CAF	PITAL
<u>Licenciés</u>	<u>Dirigeants</u>	<u>Sportifs de haut niveau</u>
Accident de sport :	Accident de sport :	Accident de sport :
Maximum 70 000 €	Maximum 100 000 €	Maximum 300 000 €
	Accident corporel grave (invalidité égale ou supérieure à	61 %)
Capital forfaitaire de	Capital forfaitaire de	Capital forfaitaire de
1 070 000 Euros	1 100 000 Euros	1 300 000 Euros

Remboursement des frais immédiats et aide aux proches ; dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE et ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE.

INCAPACITÉ TEM	PORAIRE TOTALE
Dirigeants et sportifs de haut niveau	<u>Enseignants</u>
Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 15 jours	Indemnités journalières : 45 Euros / jour (franchise de 15 jours
ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)	ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)
DÉPENSES	DE SANTÉ

Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles

Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit :

- les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures.
- Garantie étendue aux : dépassement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes : domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathie.
- Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.

SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE Licenciés et sportifs de haut niveau

Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Organisation et prise en charge du soutien psychologique avec un psychologue clinicien: 1 à 5 entretiens téléphoniques; 1 à 3 entretiens en face à face.
- Accompagnement psychologique spécifiquement dédié aux victimes de violences subies dans le cadre des activités assurées: ligne téléphonique dédiée

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES: Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ;
- d'un capital "Invalidité"
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment

- . Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger frais de secours et de recherche
 - . Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement. Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès,
- . Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre maieur concernant la résidence
- . Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- . Services d'informations
- . Assistance psychologique

e est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel.: 05 49 32 87 85 / Mail renseignements: ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre: decla-ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com)

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation. En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes

- Par mail adressé :
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacl.fr.
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacl.fr par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurance s'engage à l SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

Nom et Prénom du licencié :





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »*

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

* Sous réserve de validation par la Fédération de Judo lors de l'inscription informatique.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.	avoir ré _l	pondu
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		
Je soussigné(e) [Nom Prénom]déclare avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire de sant Cerfa n°15699*01.	é QS-SI	PORT
À Signature	ł	

Nom et Prénom du licencié mineu	r :
---------------------------------	-----

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

	Tu es : □ une fille □ un garçon	OUI	NON		
	Ton âge : ans	33.			
	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?				
	As-tu été opéré(e) ?				
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?				
L'année dernière	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?				
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?				
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?				
nnée c	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?				
, D	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?				
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?				
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?				
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?				
	As-tu arrêté le s port à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?				
es	Te sens-tu très fatigué(e) ?				
res serr	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?				
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?				
	Te sens-tu triste ou inquiet ?				
2 der	leures-tu plus souvent ?				
Ces	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?				
nu	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?				
Aujourd'hui	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?				
Auj	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?				
	À faire remplir par les parents				
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?				
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?				
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)				